

Procès-verbal

Le mercredi 29 mai 2024 à, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Michel BONNET.

Secrétaire de la séance : Gilbert MAZOYER

Présents : Thierry ANDRE, Eric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1 / Désignation du secrétaire de séance
- 2 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/04/2024
- 3 / Prochaines réunions et participations
- 4 / Adressage :
 - Dénomination des voies : *Délibération*
 - Choix des plaques
- 5 / Tourisme durable :
 - Autorisation appel d'offre de la Région : *Délibération*
- 6 / Traversée du village :
 - *Information sur l'avancement des travaux et de l'organisation*
 - Divers : *avenant, emprunt*
- 7 / Élections Européennes :
 - *rappel sur l'organisation*
- 8 / Maison jaune :
 - *Informations*
- 9 / Silo à bois :
 - Divers devis réhabilitation du silo, trappe.
- 10 / Questions diverses :
 - *Divers devis, diverses délibérations,*

Délibérations du conseil :

4 / Adressage :

- Dénomination des voies : *Délibération*
- Choix des plaques

DELIBERATION N° DE 045 2024 : NOMINATION DES VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE DE ST MICHEL DE DEZE

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L2121-30 ;

Vu le décret N°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création des voies suivantes :

- Allée des 5 et 6 juin 1944 ;
- Route de Chapieu ;
- Route de la Clédette ;
- Chemin des Chênes ;
- Chemin des Roches ;
- Chemin de Moulès ;
- Impasse de la Bertresque ;
- Impasse de la Felgerette ;
- Quartier de Valescure ;
- Impasse du Poncet ;
- Impasse du Rochadel bas ;
- Impasse du Rochadel haut ;
- Impasse Saint Christol
- Mas Pelorce ;
- Montée de l'Avesset ;
- Montée de l'École ;
- Piste Forestière ;
- Route de la Gardette ;
- Quartier du Rochadel ;
- Route d'Elzet ;
- Route d'Ombas bas ;
- Route d'Ombas haut ;
- Route de Champdomergue ;
- Route de la Bastide ;

- Route de la Clédette ;
- Route de la Combe de Ferrière ; (le Dévezet)
- Route de la Pierre plantée ;
- Route de Saint Christol ;
- Route de Saint Michel le vieux ;
- Route de Thomet ;
- Route de Vieillas ;
- Route des Ayres ;
- Route des Thermes ;
- Route du Bosquier ;
- Route du Cambon ;
- Route du Limarès haut ;
- Route du Pendédis ;
- Route du Rouveret ;
- Route du Saltre ;
- Route du Serre ;
- Route du Verdier ;
- Route du Vernet ;
- Route du Viala ;
- Route Nationale 106 ;(inclues Le Bressonnet, Le Parayre,)
- Traverse de la Passerelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PS : consultation de trois entreprises pour les devis de plaques en email et les numéros en autocollants. Accordé à l'unanimité.

Délibération : adoptée

5 / Tourisme durable :

- Autorisation appel à projet de la Région : Délibération

[DELIBERATION N° DE 046 2024 : APPEL A PROJET REHABILITATION DE L'HOTEL RESTAURANT : DEMANDE DE SUBVENTION REGION "TOURISME DURABLE, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE" + ETAT + EUROPE + DEPARTEMENT](#)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un appel à projet de la Région Occitanie qui pourrait nous apporter une subvention pour la réhabilitation de notre Hôtel Restaurant dans le cadre du "Touriste durable, responsable et solidaire".

L'objectif de cet appel à projet serait en lien avec le Pacte Vert et le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, en vue :

- D'engager et accompagner la transformation des activités touristiques, pour favoriser un tourisme durable, responsable et solidaire,
- De favoriser le développement d'un tourisme authentique,
- De soutenir la diversification et la montée en gamme de l'offre touristique,
- D'expérimenter de nouvelles dynamiques économiques locales en lien avec les habitants,
- De poursuivre le développement 4 saisons des stations touristiques de montagne,
- De développer un tourisme plus inclusif, conforter et transformer le Tourisme Social et Solidaire (TSS) en Occitanie.

Plusieurs projets ont été réalisés pour la transformation de l'hôtel restaurant, par les ingénieurs de l'école des mines d'Alès, mais également, par le CAUE et les architectes du Cabinet BONNET-

TEISSIER sont en cours d'élaboration d'un devis.

La C.C.I. a réalisé une étude de positionnement commerciale et de marché.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour élaborer la demande de subvention auprès de la Région Occitanie suivant les objectifs de l'appel à projet "Tourisme Durable, responsable et solidaire",
- Donne son accord pour établir toutes les demandes de subventions nécessaires auprès de l'Etat, de l'Europe et du Département,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

Délibération : adoptée

6 / Traversée du village :

- Information sur l'avancement des travaux et de l'organisation

Pour information : L'acte de sous-traitance a été signé avec l'entreprise EPUR.

Et deux panneaux sont en cours de fabrication pour informer à toute la population que durant les travaux, les commerces restent ouverts. L'entreprise JOUVERT doit nous remettre remis pour le sens de la circulation. OK validé.

Des aires de parking et de retournement ont été aménagés pour permettre de stationner à l'écart du chantier. Au monument aux morts, il y aura une aire de retournement également.

Les deux crédits relais ont été validés à hauteur de 3.93 %.

DELIBERATION N° DE 047 2024 : SDEE : Travaux d'électrification : versement FONDS DE CONCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon les plans de financement suivants : lire **le CAMBON** et non le Cambou.

| Dépenses TTC | | Recettes TTC | |
|---------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Nature des travaux | Montant | Financement | Montant |
| Enfouissement LE CAMBOU | 11 724.69 € | Participation du SDEE | 7 816.46 € |
| | | Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux) | 3 908.23 € |
| | 11 724.69 € | Total | 11 724.69 € |
| Nature des travaux | Montant | Financement | Montant |
| Génie civil coordonné LE CAMBOU | 7 398.00 € | Participation du SDEE | 4 932.00 € |
| | | Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux) | 2 466.00 € |
| Total | 7 398.00 € | Total | 7 398.00 € |

Les participations sollicitées dans le cadre de ces travaux sont calculées au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celles-ci lors de la réception des décomptes définitifs des entreprises, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE la proposition de M. le maire ;

S'ENGAGE à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

7 / Élections Européennes :

- rappel sur l'organisation de la tenue des permanences.

- Les panneaux ont été posés pour accueillir les 38 listes des candidats. Nous avons maintenu les mêmes dimensions que les élections précédentes, compte tenu du coût financier des panneaux en contreplaqué. OK validé.

8 / Maison jaune :

- Informations

Subvention accordée du Département de 10 000 € au lieu de 15 000.00 €.

Et l'Etat demande que l'on représente le dossier DETR, car ils ne veulent pas prendre en compte le dossier avec l'étude de faisabilité des ingénieurs de l'école des mines d'Alès et demandent des devis d'entreprises.

Et nous demandent d'être propriétaire du bâtiment alors qu'il appartient à l'EPF. Donc nous sommes entrain de dialoguer pour qu'ils acceptent le dossier de subvention dans un 1^{er} temps.

9 / Silo à bois :

- Divers devis réhabilitation du silo et la trappe pour le pellet à bois.

Nous avons deux devis, pour la trappe escamotable :

1 - CONTAINERGIE pour 20 554.34 € HT fournie posée livrée

2 – CICF pour 27 750.00 € HT sans la pose ni la livraison

Nous avons un devis pour l'aménagement de l'intérieur du silo à bois pour 8 790.00 € et pour le gros œuvre le devis s'élève à 28 955.00 €

Soit près de 60 000.00 € pour la réfection totale de la chaufferie à bois.

Il faut faire valider ces devis à notre bureau d'études et nous pourrons par la suite commencer les travaux et d'être remboursé par les assurances sur la décennale.

10 / Questions diverses :

- Divers devis, diverses délibérations,

Nous avons reçu un devis de l'entreprise pour les panneaux photovoltaïques à 39 660.35 € TTC.

Si vous en êtes d'accord nous allons déposer le dossier DETR et au Département.

- Nous avons une demande de la part de Marc GABRIAC qui demande s'il est possible de faire une entrée par l'Allé des 5 et 6 juin 1944 aux droits de sa propriété, avec la création d'une pente douce sur 20 mètres, pour faire un accès à un parking.

Donc nous allons déposer une autorisation de voirie à la DDT de Florac.

- Pour ce qui est des épaves de la traversée qui gênent sur la voirie, on n'a fait plusieurs demandes aux propriétaires pour les enlever, mais cela ne fonctionne pas. Est-ce que vous m'autorisez à faire la procédure pour l'enlèvement de ces voitures en panne depuis des mois voire des années ? OK Validé.

- Nous avons entendu qu'il y avait un repreneur de l'épicerie le Bertoul qui devrait arriver vers fin mai. Le logement de la maison Bruguière sera libéré par Déborah vers le 27 mai pour permettre aux repreneurs de s'installer dans les lieux.

- Un candidat a fait sa demande de logement pour l'appartement au-dessus de la mairie et le loyer est de 567 € + 130 € de chauffage par mois. Nous attendons de voir si le Bertoul a besoin de loger un éventuel boulanger. Compte-tenu des pièces de son dossier la commission ne peut pas retenir sa demande de logement.

- Points sur l'organisation de la commémoration des 80 ans du combat de la Rivière avec inauguration de la plaque de l'*Allée des 5 et 6 juin 1944*.

Des affiches vont être posées aux Pourtettes et nous avons réalisé un magazine supplémentaire sur la commémoration et il sera distribué le dimanche 2 juin.

Nous allons faire une exposition également dans la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h52